

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 17 Fructidor.

( Ere Vulgaire ).

Samedi 3 Septembre 1796.

*Contribution de deux millions et demi sur la ville de Nuremberg. — Victoire complète remportée par l'armée du général en chef Jourdan sur les Autrichiens — Arrestation du courrier de Strasbourg au-dessus de Meaux. — Incendie de la grande salle de spectacle à Nantes, où il y a beaucoup de personnes de blessées et d'autres mortes. — Résolution approuvée concernant la suppression des congrégations monastiques dans la ci-devant Belgique. — Résolution sur la régie des hospices civils.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 15 août.*

Il vient de paroître deux offices diplomatiques, qui mettront le public en état d'apprécier les principes en vertu desquels le roi de Prusse revendique aujourd'hui la suzeraineté territoriale sur les faubourgs de la ville de Nuremberg, sur les habitans de différens districts appartenans à l'ordre teutonique & à l'évêché d'Eichstædt, enclavés dans les margraviats ou les avoisinans, ainsi que sur les sujets de la noblesse immédiate, répandus dans les différentes parties de ces provinces. Sa majesté a fait publier sur chaque objet un mémoire particulier, pour prouver que ces réclamations, loin d'être motivées par un système arbitraire d'aggrandissement, favorisé par les circonstances du moment, sont fondées uniquement sur les droits qu'elle a hérités de ses ancêtres, & qui n'ont pu être ni aliénés ni diminués par les margraves ses prédécesseurs, sans le consentement de la branche royale & électoral de Brandebourg.

*De Stutgard, le 20 août.*

Les Français ont imposé la ville de Nuremberg à une contribution fixe de 2 millions & demi de livres, & ont emmené en otage quinze des principaux habitans.

Les Français prirent à Bregenz, le 9, 18 pièces de canon. Les redoutes des Autrichiens étoient soutenues par des paysans armés, qui montrèrent assez de courage au commencement de l'action; mais ils ne tinrent pas long-tems & prirent bientôt le chemin de leurs villages.

La colonne française qui a percé dans le comté de Montfort a reçu des renforts assez considérables. On croit que son projet est de pénétrer dans la vallée d'Ihn en

Tyrol, pour inquiéter les derrières de l'armée du comte de Wurmser.

### F R A N C E.

*De Paris, le 16 fructidor.*

Il y a trois jours que le courrier de Strasbourg a été arrêté au-dessus de Meaux, par des hommes inconnus, qui, après l'avoir attaché à un arbre, ainsi qu'un citoyen qui l'accompagnait, ont pris dans sa malle tout ce qu'elle contenoit de précieux. On croit que les voleurs venoient de Paris.

Un incendie a détruit la grande salle de spectacle de Nantes; & ce qu'il y a de plus affligeant, c'est qu'il y a eu plusieurs personnes qui ont perdu la vie & un plus grand nombre de blessés.

On écrit de Lublin, dans la ci-devant Pologne, que le fils aîné du duc d'Orléans y est arrivé avec un cortège assez nombreux de Français d'un nom distingué.

Le gouvernement a fait publier deux lettres du général Ernouf, chef de l'état-major de l'armée de Sambre & Meuse, en date du 2 fructidor, au quartier-général de Sulzbach. Ce général y rend compte de deux combats extrêmement opiniâtres soutenus par notre armée. L'avantage nous est resté dans l'un & dans l'autre; mais il a été vivement disputé. Il paroît que le système de l'ennemi est de chercher à rendre sa retraite meurtrière pour nous-mêmes; il n'abandonne point une position sans combat. Il tente souvent des mouvemens pour nous déborder.

Le premier combat s'est passé à deux lieus en avant de Sulzbach, sur laquelle nos troupes marchaient. L'ennemi après s'être long-tems défendu dans un bois, s'étoit retiré sur un rocher. Nous transcrivons ici le récit du général.

« Il étoit sept heures du soir & l'on combattoit tou-

jours auprès du rocher ; le feu y étoit aussi vif que soutenu , & la bravoure de ceux qui le défendoient étoit égale à celle des assaillans. La possession de la plaine nous avoit donné les moyens d'amener de l'artillerie pour combattre le flanc droit , mais il étoit impossible d'en faire autant sur le flanc gauche , l'ennemi possédant les hauteurs qui dominoient la route. Plusieurs fois nos grenadiers tentèrent de grimper par l'endroit inaccessible ; le rocher les mettant à l'abri du feu , leurs tentatives furent inutiles , ils roulerent en bas avec des pièces qui se détachèrent du rocher. Enfin , le général Lefebvre arriva sur les hauteurs à gauche ; l'ennemi les défend avec opiniâtreté ; la nuit survint , & son obscurité augmenta l'horreur du combat. Le feu a continué jusqu'à onze heures. L'ennemi avoit laissé une partie de ses troupes légères sur les glacis de Sutzbach qui , séparé du rocher par un profond ravin , offroit une position inattaquable. Les troupes qui défendoient le rocher , tentèrent de s'y retirer par la route qui conduit à la ville ; une partie fut taillée en pièces ou faite prisonnière. La nuit empêcha le général Lefebvre de poursuivre l'ennemi. Lorsqu'il se fut emparé des hauteurs , il y prit position ; les troupes camperent sur-le-champ de bataille.

» L'avant-garde de la division Championnet , commandée par le général Klein , avoit rencontré l'ennemi sur les hauteurs d'Augstberg , & s'y est battue pendant toute la journée , de manière qu'elle n'a pu prendre la position que le général en chef lui avoit ordonnée.

» Le lendemain , la division du général Grenier s'est mise en marche & s'est portée sur Amberg , où elle a rencontré l'ennemi ; elle l'a forcé de repasser la Vils , & d'évacuer la ville. Elle a pris position en arrière de cette ville , & envoyé trois régimens de dragons à la poursuite de l'ennemi. Le général a placé une avant-garde au-delà d'Amberg , sur la route de Nabburg , par laquelle l'ennemi s'étoit retiré.

» La division du général Championnet a quitté les hauteurs d'Augstberg , dont elle s'étoit emparé , en marchant sur deux colonnes , a débouché par les bois qui environnent la plaine située derrière Amberg , & est venue prendre position , ayant sa droite appuyée à Ultersberg , le centre à Kessering , prolongeant sa gauche vers Amberg , ayant la rivière de Vils devant son front. L'avant-garde , sous les ordres du général Klein , occupe les villages de Lengfeld , Ebermansdorff , Langvies & Wolfsbach.

» La journée du 2 s'est passée en reconnoissances. Il paroit certain que l'ennemi s'est retiré derrière la Nab. Tous les paysans que j'ai interrogés , m'ont assuré que tous les équipages avoient pris la route d'Egra.

» Le général en chef doit ordonner un mouvement demain à la gauche de l'armée.

« P. S. Les généraux ennemis qui étoient présents à cette affaire , sont Kray , commandant en chef ; Hohenlohe , Finckh , Montfort & Elstner ».

Le second combat s'est passé en avant de la rivière de la Nab , sur la route d'Amberg à Ratisbonne. L'ennemi occupoit des hauteurs à la faveur desquelles il pouvoit cacher ses manœuvres. Sa position étoit extrêmement avantageuse , & il a su en tirer un grand parti.

La ville d'Amberg est située au bas d'un coteau qui se trouve sur la rive droite de la Vils ; du côté de la rive gauche & en avant de la Vils , se trouve une plaine d'environ une lieue en tout sans , dont le terrain s'élevant peu

à peu , est bordé de bois. La route de Ratisbonne se trouve à la gauche de cette plaine & passe au travers de ces bois. A deux lieues d'Amberg , se trouve l'embranchement d'une route qui , passant par Schwarzenfeld , se rend sur les frontières de la Bohême ; cette route est sur la gauche. Celle qui conduit à Ratisbonne est en ligne directe. C'étoit par la première que l'ennemi avoit fait sa retraite , & à environ une lieue de l'embranchement , il avoit établi son camp , ayant sa droite appuyée à des hauteurs couvertes de bois , en arrière de Wolferring , devant son front Knocking , Tinnried , & appuyant sa gauche à la Nab , ayant en avant de cette aîle , des marais & des abatis ; une partie de son centre étoit aussi garantie par les mêmes défenses. Il avoit établi des batteries sur les hauteurs en arrière de Wolferring , qui foudroyoient les débouchés des bois par où l'on pouvoit venir à lui. Le général en chef sentit l'impossibilité de forcer de front une pareille situation. Cependant nos tirailleurs s'avancèrent dans la plaine qui est entre les bois & les hauteurs occupés par l'ennemi ; l'artillerie légère les suivit de près , & se porta à droite & à gauche de la grande route , pour répondre à celle que l'ennemi y avoit placée. Il étoit alors huit heures du matin. L'ennemi , par la position avantageuse qu'il occupoit , voyoit tous nos mouvemens. Il étoit impossible que nous eussions connoissance de ceux qu'il faisoit , parce qu'il pouvoit manœuvrer dans une très-belle plaine qui se trouve derrière les hauteurs de Wolferring. L'ennemi remarqua bientôt qu'il pouvoit déborder notre droite , & arriver avant nous sur la route d'Amberg , à la faveur des bois qui s'étendent depuis sa position jusqu'à cette route. Il y porta aussi tôt des troupes qui furent aperçues par quelques éclaireurs. Dès que le général en chef en fut averti , il ordonna au général Colaud de faire porter une brigade de ce côté ; le général Jacopin qui la conduisit , prit le chemin de la lisière du bois , & gagnant de vitesse atteignit , avant l'ennemi , la gorge par laquelle il devoit déboucher ».

L'espace nous manque ici pour rendre compte des différentes manœuvres à l'aide desquelles nous avons repoussé les savantes manœuvres de l'ennemi. Après un combat opiniâtre , il a été forcé d'abandonner les hauteurs & de faire sa retraite , qu'il a effectuée en bon ordre.

*Réplique de Lacretelle le jeune , aux observations de deux Italiens , sur la révolution de leur pays.*

L'expédition d'Italie n'étoit considérée au commencement de cette campagne que comme un moyen d'arriver promptement à la paix. Quand nous avons vu se multiplier nos succès dans ce pays , nous avons espéré davantage ; quand nous avons vu s'y établir une révolution , nos espérances se sont éloignées ; tous les fléaux d'une guerre prolongée se sont offerts à notre esprit. Qui peut assigner la durée d'une guerre à laquelle se mêlent pour tous les gouvernemens la crainte des révolutions ? Il est aisé à toutes les nations de l'Europe de se défendre entre elles contre une puissance qui veut conquérir ; mais c'est pour elle un soin bien plus pénible , bien plus inquiet que se défendre contre une puissance qui veut révolutionner hors de son sein. Tant que nous serons vus sous cet aspect , nous n'aurons point repris dans l'Europe notre rang politique ; nous ne serons point les modérateurs de l'Europe , nous en serons l'esprit. Il faudra toujours qu'

nous arrac  
que notre  
en suite.  
le résultat  
toire mod  
du direct  
mois.

Depuis  
de nos bes  
Etrangers  
liberté , v  
vos yeux  
la victoire  
enfin nos  
nous vivo  
n'est pas p  
lution que  
pays.

Il est  
avantageux  
est permis  
tional , av  
réunis à v

Nous av  
Lombardie  
la Belgique  
notre sûre  
que les pa  
nous serv  
tion pour  
que nous  
avec l'Espa  
source dan  
nouvelles  
que celle  
violemment  
des autres

Quand  
en nous al  
nous avon  
s'il est da  
existoit en  
magne , l'  
tion de ce  
sa rivale a  
& plus da  
alors à rec  
par nos m  
faute qu'a  
ça été , au  
Prusse qu  
aujourd'ha  
verse , d'  
rivale.

Si nous  
où placere  
rité pour  
du Tyrol.  
sible & pr  
Nous com  
sa sûreté  
d'où tirer  
est effroy

trouve nous arrachions par la victoire quelques-uns des avantages que notre sagesse & notre modération nous attireroient en suite. Mais la victoire nous appauvrit, & pour nous le résultat de la campagne la plus brillante qu'offre l'histoire moderne, c'est que nos armées, d'après le message du directoire, n'ont pas touché de soldé depuis deux mois.

Depuis que le directoire a publié cet effrayant tableau de nos besoins, que serviroit de les couvrir d'un voile? Etrangers qui nous appelez au loin pour vous donner la liberté, voyez quelle est notre position intérieure; que vos yeux s'accoutument à percer le nuage brillant dont la victoire nous couvre au-dehors; & si vous entrevoyez enfin nos miseres réelles, le désordre & l'inquiétude où nous vivons sur nos besoins journaliers, prononcez s'il n'est pas plutôt tems pour nous de terminer notre révolution que d'en commencer une nouvelle dans un autre pays.

Il est vrai que nous occupons vos contrées. Est-il avantageux pour nous de les retenir, voilà ce qu'il nous est permis sans doute d'examiner dans tout l'égoïsme national, avant de rechercher s'il est de votre intérêt d'être réunis à vous.

Nous avons de grandes conquêtes ailleurs que dans la Lombardie; il en est qui, déjà réunies à nous; telles que la Belgique, doivent y rester; il en est qui importent à notre sûreté, telles que Maëstricht & Luxembourg, telles que les passages des Alpes: il en est d'autres qui doivent nous servir, en les restituant, comme d'une compensation pour d'autres avantages. C'est par ce dernier moyen que nous avons fait l'année dernière un traité avantageux avec l'Espagne. Nous nous privons de cette puissante ressource dans les négociations, si nous faisons, dans nos nouvelles conquêtes, une prise de possession aussi absolue que celle d'y transporter notre révolution, d'y établir violemment nos loix & nos usages, si différens des usages des autres peuples.

Quand l'Autriche humiliée recevrait de nous la paix, en nous abandonnant ce que nous avons conquis sur elle, nous avons à examiner cette grande question, de savoir s'il est de notre intérêt de détruire cette balance qui existoit entre les deux plus grandes puissances de l'Allemagne, l'Autriche & la Prusse; d'établir la prédomination de cette dernière, tellement qu'elle puisse tout contre sa rivale affaiblie. Rien ne me paroît plus imprévoyant & plus dangereux qu'en pareil parti; car nous serions alors à redouter, à combattre, à rabaisser la Prusse, élevée par nos mains à cet excès de puissance. La plus grande faute qu'ait jamais commise le gouvernement français, a été, au milieu de ce siècle, de chercher à anéantir la Prusse qui commençoit à balancer l'Autriche. Ce seroit aujourd'hui une faute égale, quoique dans le sens inverse, d'écraser l'Autriche, pour laisser la Prusse sans rivale.

Si nous réunissons à nous la Lombardie, dites-moi, où placerons-nous nos nouvelles frontieres? Point de sûreté pour nous si nous ne les plaçons jusqu'aux passages du Tyrol. Dans cette hypothese, croyez-vous la paix possible & prochaine? Que de combats nouveaux j'entrevois! Nous combattrons pour des conquêtes; l'empereur pour sa sûreté: il levera des armées dans ses états; & nous d'où tirerons-nous de nouvelles armées? Cette perspective est effroyable, non pas peut-être quand on l'envisage de

Gènes, mais quand on l'envisage au sein de nos départemens affoiblis & dépeuplés.

Je suppose la paix faite, la Lombardie, dont je connois toutes les ressources, nous couvrira-t-elle des frais qu'entraînera sa conservation, ou qu'occasionnera peut-être la guerre nouvelle dont elle seroit bientôt l'objet & le théâtre?

Mais je vous entends; vous allez vous servir de mes propres raisonnemens pour arriver à votre but. Eh bien! me dites-vous, ne peut-on pas faire de nous une république indépendante?

De tous les systèmes possibles, je n'en sache pas un plus dangereux que celui d'établir des républiques indépendantes; nul n'est plus propre à jeter l'alarme dans tous les gouvernemens existans. C'est sous cette forme nouvelle qu'ils auront le plus à redouter la propagation de nos principes: si elle offre un plus grand attrait pour l'indépendance des peuples; je dois ajouter qu'elle leur offre la plus funeste des illusions.

Comment se formeroit-il au sein de l'Italie une république indépendante? Auroit-elle la prétention de ne pas dépendre de nous? Nous ne tarderions pas, je crois, à la déromper de cette erreur; & pour me servir ici de l'image qu'on a empruntée de la physique du monde pour l'appliquer à cette question, les satellites qui gravitent autour d'une planète ne sont ils pas obligés d'en suivre les loix & les mouvemens?

Non, vous ne seriez point indépendans; votre propre sûreté vous permettroit-elle de l'être? Croyez-vous que les gouvernemens aristocratiques, théocratiques & monarchiques de l'Italie; que Venise, que Rome, que Naples, ne forment pas une ligue perpétuelle contre vous? que l'Autriche, irritée par tous les ressentimens, ne s'y joigne pas? Vous seriez continuellement exposés à leur invasion; toujours en guerre, toujours à la merci de nos secours. Quelque idée flatteuse que vous vous fassiez de votre générosité, croyez qu'il viendrait un tems où nous y mettrions un prix, où nous réclamerions le juste salaire de tant de soins & de dépenses?

Je plains le sort d'un peuple libre qui dépend de tout; je plains le sort de l'Italie, si elle, qui a été si souvent foulée dans les débats des puissances étrangères, est encore livrée à de cruelles guerres civiles: elle y épuiserait le reste de ses forces, sans y ranimer ses antiques vertus.

Voilà les observations que je soumets à mes adversaires. Il est aisé de voir que je n'ai prétendu rien établir d'absolu dans les propositions que j'ai hasardées; mais que j'ai seulement réclamé contre l'entraînement des principes conquérans ou révolutionnaires.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MURAIR.

Séance du 15 fructidor.

Le conseil approuve, comme nous l'avons dit, la résolution concernant le représentant du peuple Vaublanc.

Alquier, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution qui supprime les congrégations monastiques dans la ci-devant Belgique. Il présente des motifs d'urgence plus précisés que ceux du conseil des cinq-cents. Cette nouvelle déclaration est adoptée.

Le rapporteur examine ensuite cette mesure sous le double rapport de la politique & des finances.

Les Belges, en demandant leur réunion à la république, en s'amalgamant avec le peuple français, en partageant tous les avantages de sa nouvelle constitution, ont dû s'attendre qu'ils seroient soumis à toutes ses loix. On espere que la raison & la liberté parviendront facilement à opérer ce que le despotisme de Joseph II n'avoit pu faire par la force des armes. La politique exige qu'une foule d'individus qui, réunis en sociétés religieuses, ne peuvent qu'être dangereux pour un gouvernement dont les principes sont contraires à leurs préjugés, rentre dans la classe des simples citoyens. La justice & l'humanité veulent que ces individus reçoivent de la république des moyens suffisans pour subsister dans la société. La résolution leur assure un traitement convenable.

Ce traitement sera prélevé sur les biens que possédoient ces congrégations & qui vont appartenir à la république. Il est superflu de faire sentir combien la valeur de ces biens excède la totalité de ces pensions. Le trésor public y trouvera des ressources immenses.

La commission a trouvé que la résolution étoit dans les principes de la constitution, & que le traitement fixé pour les membres des congrégations monastiques étoit conforme à la justice & à l'humanité; que les mesures administratives déterminées par cette résolution étoient d'une facile exécution.

Le conseil approuve la résolution & ordonne l'impression du rapport.

Il se forme ensuite en comité général.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Suite de la séance du 15 fructidor.*

On ouvre la discussion sur le projet relatif à la régie des hospices civils.

Baraillon s'élève contre les abus qui se sont introduits dans les hôpitaux, où les pauvres & les indigens manquent des objets les plus nécessaires: il en demande la suppression.

Bumolard combat cette motion. Sans doute, dit-il, il faut soulager l'indigent, & il ne faut pas que les asyles ouverts au malheur favorisent l'oisiveté & le vagabondage. Mais quel moyen vous propose-t-on? il doit répugner à votre humanité! rectifiez, corrigez les abus; mais ne supprimez point les institutions les plus salutaires. Je demande l'ordre du jour sur la motion de Baraillon & l'adoption du projet de la commission.

Boudin appuie la motion de Baraillon. Il prétend que les hôpitaux sont incompatibles avec le gouvernement républicain.

Le conseil consulté, se déclare en faveur du projet de Delecloy, dont voici les principales dispositions:

- 1°. Les hospices civils seront régis par les administrations municipales & de canton;
- 2°. Une commission de cinq membres sera nommée pour administrer chacun de ces établissemens de bienfaisance;
- 3°. Les hospices des Quinze-Vingts, sourds & muets, resteront à la charge de la république;
- 4°. Les hospices civils sont conservés dans la jouis-

sance de leurs biens: ceux vendus en vertu de la loi du 23 messidor, leur seront remplacés par d'autres de la même nature, provenant des émigrés.

Des ecclésiastiques détenus dans les maisons d'arrêt de Mantes, ou cachés dans les environs, sollicitent leur liberté. Renvoi à une commission.

Le vice-consul de Danemarck, à raison de la neutralité, réclame contre l'invalidité d'une prise faite par les vaisseaux de la république, & qui se trouve encore au port du Havre. Renvoi au directoire.

Delahaye, par motion d'ordre, demande que les citoyens dénoncés pour des faits vagues, fictifs ou réels, puissent être traduits devant des commissions militaires, mais plutôt devant les tribunaux ordinaires, sur-tout lorsque les délits tendent à poursuivre la sottise & l'ignorance de certains ministres, & qu'en les dénonçant, on ne pourra pas être soupçonné de songer à leur succéder.

Duprat a présenté un projet tendant à accorder aux tribunaux civils & criminels deux mois de vacances, depuis le 15 fructidor jusqu'au 15 brumaire, & à établir néanmoins dans chaque tribunal une section de vacations, composée de cinq membres dans les départemens & de dix à Paris. — Ajournement.

Le conseil adopte un projet de résolution sur les secours à accorder aux veuves & enfans des marins morts au service de la patrie.

A l'instant où on devoit la séance, Doucet a fait quelques observations sur la résolution qui applique à la commune de Vendôme la loi du 21 floréal; il craint que ce ne soit restituer une classe de suspects, & représente que tous les citoyens doivent jouir de la constitution. — Le tout est renvoyé à une commission.

*Séance du 16 fructidor.*

Le conseil arrête en principe que les hôpitaux seront dotés en biens d'émigrés.

Dauchy présente un projet de loi sur les loyers. Le conseil n'en étant pas satisfait, le renvoie à la commission.

Il portoit en substance que les locataires & les propriétaires lésés pourront résilier leurs baux.

Après une courte discussion le projet de résolution qui appliquoit la loi du 21 floréal à la commune de Vendôme, est restreinte aux fonctionnaires formellement destitués.

Vaublanc monte à la tribune & prête le serment de haine à la royauté.

Levez la main, lui crie Savary. — Il leve la main.

Le président annonce que la commission chargée d'examiner le traité conclu avec l'Espagne demande la parole.

Le conseil, pour l'entendre, se forme en comité général.

*Bourse du 16 fructidor.*

Mandats, 3 l. 2 s., 3 s., 4 s., 5 s., 6 s., 7 s.

*Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent; par MM. Chopart & Desault, professeur à l'école pratique de chirurgie. A Paris, chez Villiers, libraire, quai des Augustins, n°. 4. 2 vol. in-8°. Prix, 7 liv. 10 sols, & 8 liv. 10 sols francs de port.*